



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3,
7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERO (jusqu'au rapport 1.1.2) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylviane BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAYEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'à 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : Amagney : Thomas JAVAUX Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Morre : Gérard VALLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Thise : Bernard MOYSE Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JM. GIRERD, N. GUILLEMET, V. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, B. MOYSE,

Mandataires : JL. FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, JM. CAYUELA, MN. LATHUILIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2010/001241

Rapport n°7.6 - Subvention CAGB - Logements publics dans le cadre du PRU de Planoise

Subvention CAGB - Logements publics dans le cadre du PRU de Planoise

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2009/2014 AP/CP « PLH »	Montant de l'AP : 5 250 100 € Montant du CP 2010 : 944 080 € Montant de l'opération : 4 575 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°5 « Soutien aux opérations de logements publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé, le Grand Besançon participe à l'équilibre des opérations de logements locatifs publics situées notamment dans les quartiers de Planoise et Clairs Soleils.

Il est proposé l'attribution à Habitat 25 d'une participation financière de 4 575 € pour l'acquisition en VEFA de 3 logements de type PLUS dans le cadre du PRU de Planoise.

Demandeur : Habitat 25

Objet : Demande de subvention pour une opération d'acquisition en VEFA de 3 logements de type PLUS répondant aux exigences de la certification Qualitel avec un niveau THPE 2005, c'est-à-dire avec une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) réduite de 20 % par rapport à la Réglementation thermique en vigueur (RT 2005).

Ces logements, situés 21 Chemin des Vareilles dans le quartier de Bregille à Besançon, font partie d'un groupe de 8 logements répartis au sein de 2 maisons acquises par le bailleur auprès du promoteur « Le Carré de l'Habitat ».

A noter qu'il est proposé de financer ces logements, en partie dans le cadre de la programmation 2010 de Droit Commun, et en partie dans le cadre du PRU de Planoise.

Nature de l'opération : offre nouvelle de logements en compensation des démolitions prévues dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Subvention : il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 4 575 € (soit 1 525 € par logement PLUS).

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention à Habitat 25 d'un montant de 4 575 € pour l'acquisition en VEFA de 3 logements de type PLUS dans le cadre du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114


Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil de Communauté du lundi 15 novembre 2010
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme
Le Président

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DU DOUBS
D.C.T.C.U.
Contrôle de légalité



15/11/2010 12/3



**OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE
3 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS
DE TYPE PLUS,
CHEMIN DES VAREILLES A BESANÇON**

Demandeur

HABITAT 25

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 2 maisons, regroupant 4 logements en duplex, de niveau R+I avec sous-sol dans le cadre d'une Vente en l'Etat de Futur Achèvement avec le promoteur « Le Carré de l'Habitat ». Il est proposé le financement de 5 logements (3 logements de type PLUS et 2 logements de Type PLAI) dans le cadre de la programmation 2010 de Droit Commun et 3 logements de type PLUS dans le cadre des reconstructions du PRU de Planoise.

Ces 3 logements, d'une surface utile totale de 269,08 m², sont situés 21 chemin des Vareilles dans le quartier Bregille à Besançon et font d'une opération globale de construction de 4 maisons.

Opération réalisée dans le cadre des démolitions / reconstructions prévues dans le programme de Rénovation Urbaine de Planoise à Besançon.

Typologie des logements PLUS : 2 T4 et 1 T5

Règlement CAGB de référence

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat » et délibérations du 20 mai 2010 : « actualisation et territorialisation du PLH »

Condition d'attribution

Fiche action du Programme Local de l'Habitat actualisé n°5 « Le soutien aux opérations de logements publics ». Le montant maximal de subvention est de 1 525 € par logement de type PLUS CD.

Plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 462 293,00 €

Plan de Financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS)	51 832,00 €	11,21 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS)	4 575,00 €	0,99 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier	354 981,00 €	76,79 %
Fonds propres	50 906,00 €	11,01 %
Total TTC	462 293,00 €	100,00 %

Observations

Coûts (TTC, TVA 5.5%) par m² de surface utile :

- Prix de revient : 1 718,05 €/m²
- Charges foncières : 445,69 €/m²
- Travaux : 1 238,03 €/m²
- Honoraires : 34,33 €/m²

Prix d'achat : 1 750 € (HT) /m² de surface habitable.

L'opération répondra aux exigences de la certification Qualitel avec un niveau THPE 2005.